

AIDE-SOIGNANT



VISITEZ NOTRE FAQ AS



Sites de Paris & Strasbourg

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif principal de cette formation est de **préparer les individus à fournir des soins de qualité aux patients tout en travaillant en collaboration avec d'autres professionnels de la santé pour promouvoir le bien-être des patients**. A l'issue de la formation, vous obtiendrez **le Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS)** et serez un•e aidesoignant•e compétent•e et apte à exercer dans tous les secteurs de Santé.

Les principales compétences visées :

- Accompagner et soigner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration
- Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants
- Entretenir l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

POURQUOI CHOISIR LA FORMATION AS AVEC ASSITEAL?

- L'équipe pédagogique est constituée de formateurs professionnels dont le parcours et les expériences sont variés dans les domaines du sanitaire, médico-social et social (cadres de santé, infirmier•e•s, aides-soignants•es, kinésithérapeutes, psychologues, ergothérapeutes, responsables d'ESMS).
- Leur expertise permet à Assisteal de proposer une pédagogie et des interventions ancrées dans la réalité pratique du terrain.
- Ces formateurs **sont disponibles et à votre écoute** pour vous aider au cours de votre parcours de formation à travers un **suivi individuel et personnalisé.**
- Les modalités et méthodes pédagogiques proposées sont innovantes : classe inversée, déclinaison entre présentiel et distanciel et individualisation des parcours.

LA FORMATION

LA DUREE

- En initial complet : sur 12 mois
- En alternance : sur 16 à 18 mois en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- En partiel : cursus en initial ou continu allégé (durée en fonction du diplôme obtenu)

LA FORMATION THEORIQUE

<u>L'Arrêté du 10 juin 2021</u> et <u>l'Arrêté du 9 juin 2023</u> définit le nouveau référentiel et de certification du Diplôme d'État Aide-Soignant (DEAS) niveau 4

Enseignement théorique de 770 heures

Elle se compose de 5 blocs de formation (22 semaines):

- **Bloc 1**: Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
- **Bloc 2 :** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.
- **Bloc 3**: Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- **Bloc 4**: Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.
- **Bloc 5 :** Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, la qualité/gestion des risques.

LA FORMATION PRATIQUE

Ces blocs sont accompagnés par des stages ou des formations pratiques chez l'employeur selon la situation de l'apprenant•e•s : formation en cursus complet, en cursus partiel, en alternance ou continue.

- En cursus complet : 4 périodes de stages de 770h sont à réaliser (3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines en fin de formation).
- En cursus alternance: rythmes différents en fonction du lieu de formation (contactez le lieu choisi). En plus de la formation pratique chez l'entreprise d'accueil, 2 stages sont réalisés chez l'employeur et 2 stages hors structure.

VALIDATION DE LA FORMATION

Assisteal formation, IFAS certifié, délivre un diplôme d'État Aide-Soignant, de niveau 4 (DEAS - niveau bac), code RNCP 35830, certifié par le ministère chargé de la santé. Ce diplôme est reconnu par l'État et par tous les

établissements de santé, publics ou privés.

Pour être reçu au Diplôme d'État d'aide-soignant (diplôme de niveau IV), il faut avoir validé chacun des 5 blocs de compétences nécessaires à la profession d'aide-soignant et ne pas avoir cumulé plus de 5% d'absence justifiée sur l'ensemble de la formation.

PRE-REQUIS

- Aucun diplôme préalable requis.
- Être âgé de plus de 17 ans à la date d'entrée en formation
- Pour l'apprentissage, avoir moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat (sans limite d'âge pour les personnes avec RQTH ou les sportifs de haut niveau).
- Si vous avez trouvé une entreprise d'accueil, vous serez exempté de l'oral de sélection. Le CFA vous aidera à finaliser la contractualisation avec l'employeur
- Le cursus partiel (allégement de la formation) est accessible à ASSISTEAL uniquement aux personnes ayant les titres ou diplômes suivants: DEAES – DEAVS (référentiel 2016 ou 2021) – DEAMP – TPADVF - BAC PRO ASSP - BAC PRO SAPAT – DEAP AMBULANCIER -TP ASMS - ARM
- Contrat de professionnalisation possible au-delà de 30 ans pour les demandeurs d'emploi
- Personnes en situation de handicap : contactez notre référent handicap (cf. le dossier d'inscription).

MODALITES D'EVALUATION

Le Diplôme d'État d'Aide-Soignant s'obtient par la validation de chaque bloc de compétences selon les modalités décrites dans le référentiel de formation <u>Arrêté du 10 juin 2021</u> et <u>Arrêté du 9 juin 2023</u> relatifs à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Les modalités d'évaluation sont spécifiques pour chaque bloc de compétences et comportent des épreuves écrites, orales et/ou pratiques. L'ensemble des compétences sont évaluées sur le plan théorique et clinique:

- Pour les modules d'enseignement théorique, l'élève doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient. Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des modules d'enseignement en institut, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation bénéficie d'une épreuve de rattrapage.
- À chaque stage, et lors de l'alternance, les responsables de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacun des blocs de compétences, sur la base d'un support d'évaluation. Une commission de validation de l'acquisition des résultats se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants en stage sur l'ensemble des périodes de stage.

LES ÉVOLUTIONS

Le domaine d'intervention de l'aide-soignant(e) est très varié. Il permet ainsi de choisir un emploi dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maison de retraite, soins à domicile, psychiatrie, structures d'accueil pour personnes handicapées...

Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour poursuivre ses études après un diplôme d'État Aide-Soignant.

- Il est possible de se spécialiser en gérontologie et notamment dans l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées, en suivant la formation <u>Assistante de Soins en Gérontologie</u> (20 journées formation). Cette formation est réalisée chez Assisteal dans le cadre de la formation continue.
- L'apprenant•e peut intégrer une formation complémentaire accessible par une passerelle (2 modules à valider et 2 stages à effectuer) et obtenir le diplôme d'auxiliaire de puériculture.
- Certains concours de la **fonction publique** sont également accessibles : hôpitaux des armées ou de la Préfecture de police.
- Un•e Aide-Soignant•e, peut poursuivre sa formation en IFSI et préparer le **DE Infirmier**, Depuis juillet 2023, les aides-soignants expérimentés (au moins 3 ans) ayant suivi un parcours spécifique peuvent intégrer directement la 2eme année de formation en soins infirmiers.

LE FINANCEMENT

Pour les salariés dont la formation est financée par un employeur ou un organisme financeur :

- Contrat de professionnalisation
- Dispositif Transitions Pro CDD ou CDI (Prévoir plus de 3 mois avant le début de la formation)
- Pro A
- Plan de formation employeur
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Pour les personnes qui souhaitent s'inscrire par la voie de l'apprentissage : personnes de moins de 30 ans – sans limite d'âge pour les personnes avec la RQTH et sportifs haut niveau) :

- Pour les apprentis, la formation est gratuite. Pas de frais d'inscription et rémunération (salaire d'apprenti.e)
- Pour les employeurs, le coût de la formation peut être pris en charge par l'organisme financeur sous condition d'accord de prise en charge. Pas de reste à charge.

Pour les demandeurs d'emploi, ne bénéficiant pas d'une prise en charge de son employeur ou de tout autre organisme financeur :

- Cursus complet : places subventionnées par la Région pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (ex-Pôle Emploi) et jeunes de moins de 21 ans inscrits à la mission locale (nombre de places limitées)
- **Cursus Partiel :** être inscrit à France Travail (ex-Pôle Emploi) au plus tard la veille de l'entrée en formation : financements possibles : AFC, PRFE, AIRE2, AIF (nombre de places limitées)

Pour les individuels:

- Le coût annuel de la formation en individuel s'élève à 9 317 € (Paris) et 7 700 € (Strasbourg). Paiement en plusieurs fois possible. Nous contacter.
- La formation est éligible au CPF: participation financière fixée à 100 € par le décret n°2024-394 du 29 avril 2024.

MODALITES D'ADMISSION

La sélection est faite sur la base d'un dossier et d'un oral.

- 1. **Dossier de candidature et pièces à déposer au plus tôt**. Le dossier sera traité sous 15 jours.
- 2. Une foi**s le dossier complet**, les candidats seront convoqués à un entretien oral d'admission de 20 min environ pour échanger sur leur parcours, leurs motivations et leur projet professionnel.
- 3. **Dans le cas d'un contrat d'alternance**, une fois accepté.e, vous serez mis en relation pour être accompagné sur votre recherche de structures d'accueil.

CAS DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CAS 1 : Vous êtes sélectionné.e pour un contrat d'apprentissage **avec un employeur (contrat ou promesse d'embauche signature imminente).** Vous pouvez entrer en formation, sans passer l'entretien de sélection, juste un **entretien de positionnement.** Le CFA aide à finaliser la contractualisation avec l'employeur

CAS 2 : Vous souhaitez vous inscrire en contrat d'apprentissage mais vous n'avez pas encore d'employeur ? Une fois votre dossier complet, vous serez accompagné sur votre recherche de structure d'accueil. Vous devrez en revanche passer l'oral de sélection selon les dates définies. Si vous êtes admis et sous réserve de places disponibles, vous aurez jusqu'à 3 mois supplémentaires pour trouver un employeur à l'entrée en formation.

Dossier à télécharger sur le site Assisteal : www.assisteal.fr/telechargez-un-dossier-dinscription/
et à renvoyer complété avec les pièces au centre de formation choisi.

CONTACTS INFORMATION

ASSISTEAL FORMATION PARIS

50 Boulevard de Ménilmontant 75020 Paris 01 43 58 43 00 candidats@assisteal-formation.fr ASSISTEAL FORMATION STRASBOURG

NOW COWORKING 10 place Gutenberg 67000 Strasbourg 03 76 19 40 01 strasbourg@assisteal-formation.fr

PARCOURS DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AS (147 heures)	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu	
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en oeuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AS (21 heures)	professionnel	
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3 - Évaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AS	Étude de situation en	
	4 - Mettre en oeuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4 - Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AS (182 heures)	lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35 heures)	au gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU II)	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et apprenants	6 - Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Étude de situation relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21 heures)		
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation de compétences en milieu professionnel	
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	des risques associés (35 heures)		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9 - Traitement des informations (35 heures)	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée	
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	Évaluation des compétences en milieu professionnel	



DOSSIER DE CANDIDATURE

AIDE-SOIGNANT.E

FORMULES ET DATES DE RENTRÉE: Cochez le cursus et la ville de votre choix

	PARIS	STRASBOURG
CURSUS COMPLET	□ 06 janvier 2025	☐ 06 janvier 2025
Date limite de dépôt des dossiers	04 octobre 2024	24 novembre 2024
CURSUS PARTIEL : DEAVS, TPADVF, DEAES, DEAMP, DEAP, BAC ASSP, BAC PRO SAPAT , TPASMS, ARM, Ambulancier	□ 06 janvier 2025	□ 06 janvier 2025
Date limite de dépôt des dossiers	04 octobre 2024	24 novembre 2024
APPRENTISSAGE (présentiel) : complet et partiel	□ 06 janvier 2025	□ 06 Janvier 2025
Date conseillée de limite de dépôt des dossiers pour être accompagné sur votre recherche d -al ternance	04 novembre 2024	24 novembre 2024
APPRENTISSAGE (Hybride sur 18 mois) 70% à distance	□ Décembre 2024	□ Décembre 2024
Date limite de dépôt des dossiers	15 novembre 2024	15 novembre 2024

COORDONNÉES DU CANDIDAT

Masculin 🗆 Féminin 🗆	
Nom (en capitales):	1 Photo
Nom de jeune fille :	
Prénom :	
Date de naissance :/Lieu :	
Département : Pays :/	au dos de la photo
Nationalité :	
Adresse:	
Code postal : Ville :	
N° Téléphone :	
Adresse mail :	
Situation de handicap : \square Oui \square Non	
Avez-vous la reconnaissance RQTH ? \square Oui \square Non	
Si vous êtes en situation de handicap, merci de prendre contact ave	ec le référent handicap de la formation,
afin d'aménager au mieux votre formation : <u>mtrotot@assisteal-form</u>	ation.fr
Êtes-vous inscrit.e sur la liste des sportifs de haut niveau : \Box Oui $\;\Box$ N	lon
Comment avez-vous connu ASSISTEAL (plusieurs choix possibles) ?	
\square JPO \square Recherche web \square Salons \square Mission locale \square Fra	ınce Travail (ex-pôle emploi)
☐ Collège / Lycée ☐ Site Assisteal ☐ Autre	

	classe suivie :	Année :	
Niveau sc	colaire :		
Diplôme.s obtenu.s:			
		Année :	
	(S'il s'agit d'un bac, merci	•	
Jutiis into	ormatiques à disposition : \square Ordinateur $\ \square$ Tak	Diette Li Smartphone Li Connection interne	
AVEZ VOU	JS UN DIPLOME QUI PERMET UN CURSUS PARTIE	L DANS LA LISTE CI-DESSOUS ?	
	Non aucun de ces diplômes		
	DEAP (depuis 2008)		
	DEAP (depuis 2021)		
	BAC PRO ASSP (depuis 2011)		
	BAC PRO SAPAT (depuis 2011)		
	TITRE PRO ADVF		
	TITRE PRO ASMS		
	DEAES (depuis 2021)		
	DEAES (depuis 2016 spécialités) - DEAMP - DEAV	S	
CITIIA	TION ACTUELLE		
Salarié.			
	emploi occupé :		
	e l'employeur :		
):		
	one :		
Nom du	ı directeur :		
Type de	e contrat : \square CDI \square CDD \square Autre :		
	e début de contrat :		
	e fin de contrat :		
	_		
	deur d'emploi (fournir une attestation d'inscr		
	d'identification :		
Date d'ir	nscription :		
Mission	locale		
Date de	sortie système scolaire :		
Date d'ir	nscription à la Mission locale :		
Scolaire)		
PERSO	ONNE A PREVENIR EN CAS D'URGEI	NCE (nom et téléphone)	
		• • •	

FINANCEMENT (COCHER LA CASE APPROPRIÉE) **SALARIE.E** ☐ Plan de formation de l'entreprise ☐ Dispositif Transitions pro. ☐ Contrat de professionnalisation ☐ Validation des acquis de l'expérience (VAE) **APPRENTISSAGE:** ☐ Moins de 30 ans Situation de handicap/Sportif de haut niveau (pas de limite d'âge) **AVEZ-VOUS TROUVE UN EMPLOYEUR?** □ Oui □ Non pas encore Si oui lequel? **DEMANDEUR D'EMPLOI:** Financement étudié en fonction de votre situation et du parcours de formation : ☐ **Cursus complet :** places subventionnées par la Région pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (ex-Pôle Emploi) et jeunes de moins de 21 ans inscrits à la mission locale (nombre de places limitées) □ **Cursus Partiel** : être inscrit à France Travail (ex-Pôle Emploi) au plus tard la veille de l'entrée en formation. Financements possibles: AFC, PRFE, AIRE2, AIF (nombre de places limitées)

CONDITIONS D'ADMISSION

Compte Personnel de Formation (CPF)

Financement personnel. Paiement en 3 fois possible

INDIVIDUEL:

1. L'admission en formation conduisant au DE AS est subordonnée au dépôt d'un dossier complet auprès de l'établissement de formation. A son dépôt, le dossier sera traité sous 15 jours.

2. Le candidat dont le dossier de candidature a été retenu est présenté à une épreuve orale d'admission. L'épreuve orale d'admission consiste en un oral de 20 minutes portant sur la capacité et la motivation du candidat à s'engager dans une formation du social.

DISPENSE DE L'ORAL

Vous avez déjà trouvé votre contrat d'apprentissage (ou signature imminente). Vous pouvez entrer en formation, sans passer l'entretien de sélection, juste un entretien de positionnement. Le CFA vous aidera à finaliser la contractualisation avec l'employeur.

Les ASH qualifiés de la fonction publique hospitalière sont dispensés de l'oral de sélection également si ils justifient d'une ancienneté d'au moins 1 an temps plein ou justifiant du suivi de la formation continue de 70 h relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et bien être de la personne âgée et d'une ancienneté d'au moins 6 mois cumulés. (cf. article 11 arrêté du 7 avril 2020).

PIÈCES À FOURNIR

- 1. Le dossier de candidature complété avec 1 photo, inscrire votre nom et prénom au dos
- 2. Une photocopie de la Carte d'Identité ou du titre de Séjour avec autorisation de travail en cours de validité (hors Permis de conduire)
- 3. Copie de l'attestation de droits à la Sécurité Sociale de moins de 1 mois
- 4. Un curriculum vitae (CV)
- 5- Lettre de motivation manuscrite
- 6. Un document manuscrit de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
- 7. La photocopie
 - a. de votre diplôme (si vous en avez obtenu un)
 - b. de la « Liste des Compétences Acquises » (pour les personnes en post-VAE),
- c. Si vous êtes titulaire de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau
- 2, merci de nous en fournir la copie.
- 8. Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant
- 9. Pour les Salarié•e•s
- a. Le dossier de demande de prise en charge financière (TRANSITIONS PRO OPCO SANTE CPF, CRP,...)
- b. L'autorisation d'absence de l'employeur pour les candidats salariés en CDI CDD
- 10. Pour les Demandeurs d'Emploi: photocopie de votre Attestation d'inscription à France Travail précisant la date d'inscription et le numéro d'identifiant en tant que demandeur d'emploi

Je, soussigné•e	••••••	, atteste
avoir pris connaissaı	nce des conditions gé	énérales d'inscription à ASSISTEAL FORMATION, en formation
au Diplôme d'État d'A	Aide-Soignant.	
Fait à	le le	Signature

COMMENT DEPOSER VOTRE DOSSIER?

Fait à _____, le _____

Votre dossier est à renvoyer complété avec les pièces, au centre formation Assisteal choisi, en respectant les consignes ci-dessous :

ASSISTEAL FORMATION PARIS

50 Boulevard de Ménilmontant 75020 **Paris** 01 43 58 43 00 viescolaire@assisteal-formation.fr

<u>Dossier à renvoyer par courrier ou sur</u> place du lundi au vendredi entre 8h30 et 13h00

ASSISTEAL FORMATION STRASBOURG

NOW COWORKING 10 place Gutenberg 67000 Strasbourg 03 76 19 40 01

strasbourg@assisteal-formation.fr

Dossier à scanner et à renvoyer par courrier ou par email à strasbourg@assistealformation.fr

CHARTE DES DONNEES PERSONNELLES

Le règlement européen sur la protection des données personnelles (Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018) impose de nouvelles obligations aux organismes collectant des données personnelles. Ce règlement s'applique aux traitements des données personnelles collectées par Assisteal pour gérer vos dossiers d'inscriptions à nos formations.

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre accord pour collecter, traiter et conserver vos données personnelles pour vous permettre de bénéficier de nos prestations. Sans cet accord, vous ne pourrez pas accéder à nos formations.

Les informations recueillies dans le dossier de candidature sont enregistrées par Assisteal dans un fichier informatis**é**. Les bases légales du traitement sont le consentement et l'établissement d'un contrat.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : équipes administratives et pédagogiques de Assisteal pour le traitement de votre dossier, et éventuellement certaines données auprès des financeurs (Région, France Travail).

Elles sont conservées dans le respect des obligations légales.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou en demander le portage. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant, à l'adresse suivante :

Assisteal formation - 50 Boulevard de Ménilmontant 75020 PARIS

Ou par email, à l'adresse : rapd@kducea-education.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Merci de retourner ce document signé avec votre dossier de candidature en apposant la mention « J'accepte que Assisteal collecte, traite et conserve mes données aux fins de traiter uniquement ma candidature »

Nom et prénom	Mention obligatoire
	« J'accepte que Assisteal collecte, traite et conserve mes données aux fins de traiter uniquement ma candidature »
Formation demandée	Date et signature

IMPORTANT

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il faudra prévoir :

Avant le début de la formation :

• Un Certificat d'aptitude médical émanant d'un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'aide-soignant : <u>cf liste sur Listes de médecins agréés en Île-de-France | Agence régionale de santé lle-de-France (sante.fr)</u>.

Avant le début de stage :

• Un Certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination relative au métier d'AS : modèle de certificat à demander à votre Assisteal formation.

> Article 8 ter

Version en vigueur depuis le 15 avril 2021

Création Arrêté du 12 avril 2021 - art. 1

L'admission définitive est subordonnée :

- 1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine;
- 2° A la production, avant la date d'entrée au premier stage, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique.

.. .